

Dossier de presse

- Programme / Point presse
- Communiqué de presse
- Missions du PRITH
- Présentation du GIP Corse Compétences

Dans le cadre de la 18^{ème} semaine pour l'emploi des personnes handicapées,
le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés de Corse et l'Université de Corse
ont le plaisir de vous inviter à la

19 novembre 8^{ème} JOURNÉE TECHNIQUE REGIONALE 2014 POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

Mercredi 19 novembre 2014 - de 9 h 00 à 16 h 00

IUT de Corse - Amphithéâtre GB Acquaviva - Quartier Grossetti - Corte

PROGRAMME

9 h 00 **Accueil des participants**

9 h 45 **Allocution de bienvenue par M. Thierry ANTOINE-SANTONI**

Vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire - Université de Corse.

10:00 Droits spécifiques, droit commun : usages et controverses. Quels enjeux, quelles perspectives ?

Ludovic MARTEL, Chargé de mission handicap - UMR LISA Université de Corse

10:30 Accès à la formation professionnelle

Principaux enjeux de la loi du 5 mars 2014 par Stéphanie RUALT du CARIF – GIP Corse Compétences

Quelles réponses locales : échanges et débats avec l'ensemble des acteurs concernés, institutionnels et opérateurs d'insertion et de formation.

11:45 Handicap psychique, insertion sociale et professionnelle

Le repérage des publics vulnérables et le rôle du secteur psychiatrique : sécuriser les parcours d'insertion et faciliter l'accès à la formation, à l'emploi ou au maintien dans l'emploi

13:00 Buffet

14:00 Mobilisation du monde économique

Une meilleure prise en compte du handicap dans les entreprises
- L'emploi des personnes handicapées dans le BTP en Corse du Sud.
- L'apport des OPCA.

16:00 Clôture de la journée

Communiqué de presse :

Contribuant à la 18^{ème} semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées (SEPH), la 8^{ème} journée technique régionale de la formation et de l'emploi des personnes handicapées se déroulera le mercredi 19 novembre 2014, dans les locaux de l'IUT de Corse à Corte.

La thématique abordée cette année recouvre la question de la mobilisation du droit commun pour des publics bénéficiant de droits spécifiques. Elle sera lancée par Ludovic MARTEL, Chargé de mission handicap - UMR LISA Université de Corse, dans une intervention intitulée : « Droits spécifiques, droit commun : usages et controverses. Quels enjeux, quelles perspectives ? ». L'élaboration d'un cadre juridique permettant de reconnaître et de donner des droits aux personnes handicapées a longtemps reposé sur une stratégie de la distinction. Cette longue tradition de discrimination positive apparaît aujourd'hui comme un obstacle, un frein à l'entrée dans les dispositifs de droit commun. Ce phénomène est d'autant plus marqué qu'en période de crise et de réduction des dépenses publiques, il convient de hiérarchiser les priorités. Ce traitement, à part, singulier interroge au final la question de l'altérité, de notre rapport à l'autre différent.

Nous tenterons d'illustrer cette thématique selon une triple approche.

- **La première approche concerne la formation professionnelle et l'accès des personnes handicapées aux dispositifs de droit commun.** Elle débutera par la présentation des principaux enjeux de la loi 5 mars 2014 qui établit le principe d'égalité d'accès à la formation pour tous. Toutefois le code du travail précise que "les personnes handicapées (...) ont accès à l'ensemble des dispositifs de formation (...) dans le respect du principe d'égalité de traitement, en prenant les mesures appropriées. Elles bénéficient, le cas échéant, d'actions spécifiques de formation (...)".

Les réponses locales, établies ou en cours d'élaboration, feront l'objet d'échanges et de débats avec l'ensemble des acteurs concernés, institutionnels et opérateurs d'insertion et de formation...

- **La deuxième approche questionne l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap psychique** afin de sécuriser leurs parcours d'insertion et ainsi faciliter leur accès à la formation professionnelle, à l'emploi ou leur maintien dans l'emploi. Comment organiser un repérage des publics vulnérables qui ne soit pas stigmatisant ? Comment préciser le rôle du secteur psychiatrique dans ses partenariats avec les structures d'accueil ?

- **Enfin, la mobilisation du monde économique** au bénéfice des personnes handicapées fera l'objet de la présentation de deux initiatives :

- La restitution d'un **diagnostic sur l'emploi des travailleurs handicapés dans le BTP en Corse du Sud** servira de support aux échanges avec les professionnels du secteur. Ce diagnostic donne la priorité à la formation, à la qualification et au développement des compétences, avec un souci de sécurité et de santé au travail. Son objectif est de réfléchir à une politique de meilleure prise en compte du handicap dans les entreprises afin de construire un véritable « Projet Handicap » qui sera construit en partenariat entre l'Agefiph, Constructys, la fédération du Bâtiment de Corse du Sud et Cap emploi.

- Dans leur fonction d'interface privilégiée des entreprises, les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) contribuent au développement de la formation professionnelle continue et au développement des compétences des salariés. **La création d'un « club OPCA »** réunissant les OPCA et les acteurs de l'insertion des personnes handicapées fournit l'occasion d'interroger la place des OPCA dans les parcours d'insertion des salariés et demandeurs d'emploi en situation de handicap en engageant une démarche en vue de :

- favoriser l'accueil et suivi des travailleurs handicapés ;
- réunir les conditions permettant l'émergence, le financement et la mise en œuvre d'un projet de formation ou de recrutement ;
- améliorer le repérage des travailleurs handicapés en entreprise ;
- réfléchir aux moyens de capitaliser et structurer les données sur les besoins recensés.

Point Presse

19 novembre à 12:30

IUT de Corse

Amphithéâtre GB Acquaviva - Quartier Grossetti - 20250 Corte

Contacts

Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH)

Antoine RUYO, Coordonnateur du PRITH | GIP Corse Compétences

Téléphone : 06 10 17 20 34 | 04 20 00 50 25 |

antoine.ruyo@corse-competences.fr

Jean Marie MATTEI, Coordonnateur du PRITH | GIP Corse Compétences

Téléphone : 06 15 75 40 17 | 04 20 00 50 21 |

jean-marie.mattei@corse-competences.fr

Université de Corse

Ludovic MARTEL, Chargé de mission handicap - UMR LISA Université de Corse

Téléphone : 07 88 37 95 61 | 04 95 45 00 03 |

martel@univ-corse.fr

Louisa SEDDOK, Chargée d'accueil au sein de la cellule handicap - Université de Corse

Téléphone : 07 88 37 95 61 | 04 95 45 01 67 |

seddok@univ-corse.fr

Le plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH)

Présentation synthétique du dispositif

Le PRITH est le plan d'action unique du service public de l'emploi et de ses partenaires en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. Il se destine à trois grands types d'utilisateurs :

- Les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés (DETH)
- Les salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- Les établissements privés et publics, assujettis ou non à l'obligation d'emploi

La loi n° 2011-901 du 28 juillet 2011 tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap précise dans le titre II « Autres dispositions relatives à la politique du handicap » et son article L. 5211-5 :

« Tous les cinq ans, le service public de l'emploi élabore, sous l'autorité du représentant de l'Etat dans la région, un plan régional pour l'insertion des travailleurs handicapés. Ce plan, coordonné avec les politiques d'accès à la formation et à la qualification professionnelles des personnes handicapées, comprend :

« 1° Un diagnostic régional englobant les diagnostics locaux établis avec la collaboration des référents pour l'insertion professionnelle des maisons départementales des personnes handicapées ;

« 2° Un plan d'action régional pour l'insertion des travailleurs handicapés comportant des axes d'intervention et des objectifs précis ;

« 3° Des indicateurs régionaux de suivi et d'évaluation des actions menées au niveau régional. »

Le PRITH couvre les quatre principaux axes d'une politique d'insertion :

- Axe 1 : L'accès à la formation professionnelle
- Axe 2 : L'accès à l'emploi
- Axe 3 : La sensibilisation des employeurs privés et publics.
- Axe 4 : Le maintien dans l'emploi.

A cela s'ajoute un axe 5 « innovation - expérimentation – observation » grâce auquel s'ouvrent régulièrement de nouvelles pistes d'action et dans lequel se déploie en grande partie l'activité de la coordination comme les fonctions de représentation ou d'animation et d'autres actions définies par des fiches-actions.

Le groupement d'intérêt public (GIP) Corse Compétences

Notre mission : la dynamique de l'emploi en Corse

Le GIP Corse Compétences est le fruit d'un partenariat entre l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) qui en assurent l'administration. Il a pour mission de stimuler et faciliter les coopérations entre les acteurs publics et socioéconomiques régionaux intervenant dans le champ de l'activité économique, de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle en Corse. Il constitue en ce sens un véritable outil partagé au service du développement économique dans toutes ses composantes, sur l'ensemble du territoire de la Corse, et déploie son action au travers des dispositifs opérationnels suivants :

L'Observatoire Régional Emploi Formation (OREF) : observer, analyser, anticiper.

L'OREF a pour objet de produire des statistiques et des études thématiques relatives à l'évolution des emplois, qualifications et compétences sur les territoires, en appui à l'élaboration et au suivi des politiques d'intervention régionales du champ emploi, formation, insertion professionnelle.

Le Centre d'Animation, de ressources et d'Information sur la Formation (CARIF) : informer, professionnaliser et animer.

Le CARIF est chargé de construire et de diffuser, auprès des professionnels et du grand public, l'information sur l'offre de formation. Il agit également pour favoriser la professionnalisation des acteurs du champ emploi-formation-insertion. Enfin, il vient en appui à la mise en œuvre des politiques publiques relevant de ce champ, tel que le service public de l'orientation.

Le Contrat d'Objectifs et de Moyens pour le développement de l'apprentissage (COM Apprentissage) en région : dynamiser l'apprentissage.

Parce que 80% des apprentis trouvent un emploi à l'issue de leur formation, le COM Apprentissage est présent pour promouvoir l'apprentissage et optimiser l'insertion des jeunes, au travers d'un panel d'actions tels que l'accompagnement à la mobilité, l'hébergement, les relations avec les entreprises, etc.

Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) : faciliter l'accès à l'emploi.

Le PRITH a vocation à faciliter l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés au travers d'actions de formation, de sensibilisation des employeurs publics et privés et de maintien dans l'emploi.

La mission d'appui aux acteurs du Fonds Social Européen (FSE) : accompagner les porteurs de projets.

La mission est destinée à accompagner le montage de projets cofinancés par le Fonds Social Européen. Il s'agit principalement de projets destinés aux publics les plus en difficultés en matière d'insertion sociale et professionnelle. La mission apporte une aide technique, administrative et financière aux candidats ou aux structures qui bénéficient déjà du FSE pour le déploiement de leurs actions.

L'Observatoire Economique Régional : maîtriser l'information pour agir stratégiquement

L'observatoire économique produit des travaux statistiques et d'études destinés à collecter, produire et diffuser une information structurée et fiable de l'économie Corse, permettant aux décideurs d'agir de manière stratégique mais aussi prospective.

L'observatoire économique intègre également un volet « Observation des prix », notamment un suivi régional du prix des biens de consommation courante.

Enfin, le GIP Corse Compétences assure le secrétariat de deux instances :

- Le secrétariat du Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP),
- Le secrétariat du Comité régional de l'information économique et sociale (CRIES).